

QualiCarte : nouvel instrument pour le développement de la qualité dans les entreprises formatrices

La loi sur la formation professionnelle stipule que les prestataires assurent le développement de la qualité. Un nouvel instrument – la QualiCarte - leur offre une aide simple et pratique. La QualiCarte définit des indicateurs de qualité pour la formation à la pratique professionnelle. Les entreprises peuvent s'évaluer elles-mêmes à l'aide de ces indicateurs mais aussi se faire évaluer par des tiers.

La loi sur la formation professionnelle (LFPr) prescrit que la qualité de la formation dispensée dans les entreprises doit être garantie. La manière de transposer ce principe dans la pratique n'était jusqu'à présent pas précisée. C'est la raison pour laquelle une équipe de projet composée de représentants de l'économie et des cantons a développé un projet innovateur, soutenu par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), consacré à la promotion de la qualité de la formation à la pratique professionnelle dispensée dans les entreprises. Le projet QualiCarte a été conduit par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) en collaboration avec l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers (Usam). La QualiCarte résulte de cette collaboration entre les cantons et les organisations du monde du travail (OrTras). L'OFFT vient de reconnaître la QualiCarte comme moyen de développer la qualité.

La QualiCarte définit 29 indicateurs de qualité. Présentés sous la forme d'une check-liste facile à utiliser, ils décrivent les principales étapes du processus de formation en entreprise. Ils permettent de vérifier, par exemple, si les apprenants ont reçu ou non les informations nécessaires sur les prescriptions en matière de sécurité au travail, d'hygiène, de prévention des maladies et des accidents. Il s'agit aussi de s'assurer qu'un échange est régulièrement organisé entre le formateur ou la formatrice et la personne en formation et qu'un rapport de formation est bien établi. Les entreprises peuvent auto-évaluer leurs prestations et mesurer leur potentiel d'amélioration.

Les entreprises qui ont participé au projet QualiCarte ont déclaré que la QualiCarte était facile à appliquer grâce à une conception simple n'appelant pas de longues explications. De plus, l'application de la QualiCarte n'exige que peu de temps. Avec le soutien des OrTras et des cantons, la QualiCarte sera mise à la disposition du plus grand nombre possible d'entreprises formatrices afin que ce moyen soit appliqué à une large échelle. Plusieurs cantons et OrTras proposent des cours de formation continue sur ce thème.

Informations à l'adresse www.qualicarte.ch